

Recherches sociographiques



Louis GADBOIS, *Les clientèles de l'école secondaire privée*

Paul Béland

Volume 19, numéro 1, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055785ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055785ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Béland, P. (1978). Compte rendu de [Louis GADBOIS, *Les clientèles de l'école secondaire privée*]. *Recherches sociographiques*, 19(1), 152–154.
<https://doi.org/10.7202/055785ar>

ARMSTRONG et P. ARMSTRONG, « Women in the Canadian Labour Force, 1941-1971 », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, XII, 4, novembre 1975 : 370-384.)

Il aurait été également plus fécond de remarquer que ce ne sont pas tant les représentations de la situation des femmes au travail qui ont changé que les groupes tentant de diffuser ces représentations. Par exemple, si nous examinons les sources citées par l'auteur pour décrire l'évolution des revendications faites au nom des ouvrières, nous remarquons qu'avant 1950, ce sont des groupements inféodés à l'Église catholique qui présentent ces revendications alors qu'après 1960, les définisseurs de la situation proviennent de l'appareil d'État, principalement fédéral. Enfin, il est superficiel d'affirmer que « l'évolution du travail féminin peut être comprise comme une manifestation de l'évolution des idéologies au Québec » (p. 62) alors que l'influence possible des autres facteurs n'a pas été examinée et que l'évolution de la condition des femmes au Québec présente les mêmes caractéristiques que l'évolution dans d'autres collectivités comme le Canada et les États-Unis.

Cette trop brève étude historique nous semble démontrer une fois de plus qu'il est illusoire de penser pouvoir faire de l'histoire sans « aucun modèle théorique défini, comme le modèle marxiste » (p. 2). Il aurait été plus utile d'identifier les modèles opposés en présence et de présenter des renseignements historiques permettant une réflexion comparative sur ces modèles.

Michel DE SÈVE

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Louis GADBOIS, *Les clientèles de l'école secondaire privée*, Montréal, Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation, 1976.

Dans le but d'éclairer par les faits le débat opposant les écoles publiques et les écoles privées, le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (C.A.D.R.E.) entreprenait en 1973 avec l'Association des institutions d'enseignement secondaire (A.I.E.S.) une enquête par questionnaire auprès des usagers du système privé.

L'auteur expose d'abord les raisons qui ont amené une telle enquête, soit les récriminations des partisans du secteur public. Par la suite, on nous présente la démarche suivie dans l'élaboration de l'échantillon et finalement les résultats des travaux. Ceux-ci se regroupent globalement en deux sections : l'origine sociale des clients de l'école privée et deuxièmement les attitudes de ces clients.

Dans la première section, l'auteur observe que si les classes privilégiées sont sur-représentées à l'école privée, les classes moyennes et faibles y sont aussi présentes. Il est donc hasardeux d'affirmer que l'origine sociale est un facteur déterminant de la fréquentation du secteur privé. Par la suite, on apprend que les parents choisissent l'école privée surtout parce qu'elle offre une meilleure préparation aux études supérieures, parce qu'elle inculque aux enfants des valeurs qui sauront les guider dans la vie, parce qu'elle sait maintenir une bonne discipline, parce que les enfants eux-mêmes en ont manifesté le désir et aussi, par crainte du secteur public.

De cet ensemble, deux points ont attiré notre attention : l'échantillon et l'origine sociale en tant que critères de sélection des étudiants. Nous nous attarderons donc dans un premier temps au modèle d'échantillonnage et dans un deuxième temps aux conséquences de ce modèle sur l'interprétation du phénomène de sélection.

L'étude porte sur les cent deux écoles privées membres de l'A.I.E.S. qui recevaient en 1973-1974, 47 772 élèves, soit la presque totalité des étudiants du secondaire privé. Cependant, dans le but de donner à cette population une configuration plus conforme à l'image habituelle du

secteur privé, les chercheurs ont éliminé treize écoles, ou 3 624 étudiants qui étaient inscrits à des écoles anglophones, à des orphelinats ou à un cours professionnel. Ainsi, la population théorique de l'enquête est formée des parents (père ou mère) des 44 148 étudiants fréquentant quatre-vingt-neuf des cent deux institutions membres de l'A.I.E.S., offrant un enseignement privé en français, de niveau secondaire et de type général.

De cette population on a tiré un échantillon stratifié par groupes. Les quatre-vingt-neuf institutions ont été réparties en dix-huit strates, formées par le croisement des régions (Montréal, Québec, autres), du type de recrutement (filles, garçons, écoles mixtes) et de l'origine des institutions (anciens collèges classiques, autres). À l'intérieur de chaque strate, environ une école sur trois était choisie — pour un total de trente et un — et tous les parents de ces écoles devaient remplir un questionnaire.

La population sélectionnée dans ces trente et une écoles compte 13 654 familles envoyant à l'école privée 16 033 élèves, certaines familles ayant plus d'un enfant dans ces institutions. Au deuxième chapitre, l'auteur nous montre que ces étudiants sont comparables à la population théorique sur les trois types de stratification. Toutefois, cette vérification n'est pas faite sur les bonnes populations, et ce pour trois raisons. Premièrement, l'exposé nous dit que les enfants des 13 654 familles ressemblent assez bien aux enfants des quatre-vingt-neuf écoles privées, mais il ne dit rien sur les 9 961 familles qui ont retourné les questionnaires. Le texte porte sur la population sélectionnée, mais non sur les répondants, qui comptent pour 73% des sélectionnés. Ce taux de réponse est très bon, mais pour autant que les 27% de non-répondants se distribuent aléatoirement sur les diverses strates, ce sur quoi on ne sait rien.

Deuxièmement, il s'agit d'informations sur les étudiants. Or l'enquête ne vise pas les étudiants mais les utilisateurs, les familles. Il nous importe de savoir si les familles, unités d'observation de l'enquête, qui ont répondu aux questionnaires sont semblables aux usagers des quatre-vingt-neuf institutions. On notera qu'il n'y a pas adéquation entre familles et étudiants : celles-là sont au nombre de 13 654, ceux-ci, de 16 033.

En troisième lieu, les étudiants fréquentant l'école privée à titre d'institutions associées n'ont pas été exclus de l'échantillon. Précisons que les institutions associées reçoivent des étudiants par suite d'ententes avec des commissions régionales ou scolaires, ententes prévoyant que ces dernières paieront les frais de scolarité. Ces étudiants ne sont pas « la clientèle-type » des institutions, les familles n'ayant pas à déboursier. Ces cas représentent 16% de la clientèle (2 643 de 16 033) des trente et une institutions constituant l'échantillon. (La liste de ces institutions est présentée aux pages 199-201. Les nombres d'étudiants sous le régime des institutions privées associées pour chacune de ces écoles proviennent de : *Statistiques de l'enseignement, 1973-1974. Répertoire des organismes et des écoles*, Ministère de l'éducation du Québec, 1974, pp. 19-20.)

En ne distinguant pas clairement au niveau de la problématique de la recherche les étudiants et les familles, l'auteur n'a pas identifié ces dernières comme les clients de l'école. Cette confusion dans la définition de la population théorique a, comme on l'a vu, des répercussions sur l'échantillonnage. Examinons maintenant les conséquences sur l'interprétation des résultats.

Les effets du modèle d'échantillonnage sur les variables d'opinions et d'attitudes sont incertains parce qu'on ne peut établir si elles sont affectées et, dans l'affirmative, en quel sens. Par contre, on peut déceler que ce modèle minimise l'effet du revenu des parents sur la sélection des étudiants au secteur privé. La section III de l'ouvrage présente deux tableaux particulièrement intéressants. Le premier (p. 117) compare les revenus des pères de l'échantillon à un estimé des revenus des hommes du Québec en contrôlant leur âge. Nous constatons que les pères gagnant plus de \$15 000 sont sur-représentés à l'école privée, que les proportions de ceux qui gagnent entre \$10 000 et \$14 999 sont semblables et que ceux qui ont un revenu inférieur à \$10 000 sont sous-représentés. Le deuxième tableau (p. 140) est un indice de la durée de la fréquentation de l'école privée. Il montre que les enfants des familles de niveau socio-économique élevé fréquentent

l'école privée pendant un plus grand nombre d'années que les enfants d'origine plus modeste. Cependant lorsque l'auteur tire sa conclusion (p. 193) à propos de l'effet du revenu sur la sélection, il ne tient pas compte de ce deuxième tableau, c'est-à-dire la durée de la fréquentation.

La présence des étudiants sous le régime des institutions associées (16% des étudiants des trente et une institutions) amène également l'auteur à sous-estimer l'effet du statut socio-économique. D'une part, les revenus de la population échantillonnée sont plus élevés dans les Montréal et Québec métropolitains que dans les autres régions (p. 125); d'autre part, 15.5% des étudiants sous le régime des institutions associées sont dans les zones métropolitaines et 84.5% dans les autres centres. On peut raisonnablement croire que le revenu des familles bénéficiant de ce régime est plus faible que le revenu des autres familles de l'enquête, donc que la présence de ces enfants augmente dans l'échantillon le nombre de familles à faible revenu. (Les nombres d'étudiants proviennent de *Statistiques de l'enseignement, op. cit.*, le regroupement des villes en Montréal, Québec métropolitains et autres régions viennent du *Recensement du Canada, 1971.1. Population, partie 2*.)

Comme le dit l'auteur, l'école privée n'est pas exclusivement réservée aux riches, mais il faut bien constater que la fréquentation de l'école privée (admission et durée de séjour) est liée au statut socio-économique des familles et que, par des erreurs méthodologiques, l'ouvrage sous-estime cet effet.

En plus de vouloir nous informer sur les clientèles de l'école secondaire privée, ce livre se propose également de nous éclairer sur la façon dont « on peut s'y prendre pour réussir une enquête » (page couverture, verso). Je me permettrai donc quelques commentaires didactiques. Pour éviter les séquelles que nous avons relevées, il faut au départ définir clairement son unité d'observation et procéder constamment sur la même unité sans la modifier en cours de route. La validité de l'échantillon doit être vérifiée en utilisant les répondants, non les individus sélectionnés. Une fois ces préalables respectés, on peut choisir les enfants ou les parents. Dans le premier cas, les groupes socio-économiques sont équitablement représentés, les familles ayant plusieurs enfants à l'école privée retournant plusieurs questionnaires. Cependant, il faut demander aux enfants le nombre d'années passées à l'école privée. Dans le deuxième cas, on doit inclure au questionnaire un item où les parents indiquent pour chacun de leurs enfants le nombre d'années au secteur privé. Finalement, dans un cas comme dans l'autre, il faut utiliser les données recueillies.

En terminant, notons que le débat système public-privé est posé en termes de lutte entre deux groupes, ce qui est un type d'analyse important et justifié, mais il doit également être posé en fonction de l'apport spécifique de l'école privée à une société. Ce reproche n'est pas adressé spécifiquement au livre en question puisque cette problématique est rarement exposée. Les écoles privées, souvent d'anciens collèges classiques, avaient pour mission de former l'élite cléricale et laïque. Récemment, Jean-Paul Desbiens, directeur du campus Notre-Dame-de-Foy, réaffirmait cette mission : « Une société n'a pas le droit de ne pas avoir des institutions pour les meilleurs » et il ajoutait « à condition que cela ne soit pas en fonction de la géographie et de l'origine sociale ». (Cité par Lysiane GAGNON, « L'école privée : pourquoi? Un atout : le prestige », *La Presse*, 9 mars 1977, p. A2). Selon cette approche, le problème doit être reformulé ainsi : est-ce que l'école privée est le moyen le plus adéquat de former les meilleurs? et comme l'école sélectionne en partie selon le revenu des familles, l'école privée est-elle le moyen le plus adéquat de les recruter? Ceci amène une autre question : tenant compte que nos richesses financières et humaines sont limitées, c'est-à-dire que les ressources investies dans un projet ne peuvent être à la fois investies dans un second projet, quelle proportion doit être allouée à la formation des meilleurs comparativement à celle des moyens et des faibles? On se rappellera que l'esprit de la démocratisation scolaire est de permettre à chaque individu de développer ses capacités, qu'il soit parmi les meilleurs ou parmi les plus faibles.

Paul BÉLAND

*Faculté des sciences de l'éducation,
Université Laval.*